



Renouvellement Individuel Produits Phytopharmaceutiques, « Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques »

Public ciblé :

Distributeurs et vendeurs de produits phytopharmaceutiques exerçant dans des entreprises soumises ou non à agrément.

Toute personne qui manipule, applique, doit être en possession d'un Certificat individuel de Produits Phytopharmaceutiques spécifique à son activité. L'obtention du certificat pour exercer ces activités est obligatoire depuis le 1er juillet 2015.

Pré requis :

Lecture et écriture en langue française

Utilisation basique de l'outil informatique

Etre titulaire d'un certificat individuel de Produits Phytopharmaceutiques, Catégorie « Mise en Vente, Vente des produits phytopharmaceutiques » en cours de validité (soit au plus tard 3 avant la date d'expiration).

Tout certificat périmé nécessitera le passage soit d'un primo certificat, soit d'un test seul.

Effectif par session :

De 6 personnes minimum à 14 personnes maximum

Durée :

1 jours

Tarifs :

160 € pour une personne pour la journée.

Nous consulter pour les tarifs groupe (à partir de 6 personnes)

Frais pédagogiques éventuels :

Aucun

Modalités d'alternance :

Pas d'alternance

Délai d'accès à l'action de formation :

2 mois sous réserve du nombre de personnes

Objectifs visés :

Obtention du renouvellement du Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques : Catégorie « Mise en Vente, Vente des produits phytopharmaceutiques ». produits Phytopharmaceutiques ».

Contenu de formation :

1 jour de théorie, in situ.

Consolidation, en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, de connaissances :

- en matière de réglementation,
- de prévention des risques pour la santé,
- de prévention des risques pour l'environnement et
- de définition de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires.

Selon vos besoins, l'accent sera mis sur :

- des typologies de produits spécifiques à votre activité.
- des pratiques (techniques de vente, recherches de produits « phyto-responsables »)
- la mise en avant de méthodes alternatives.

Modalités pédagogiques :

En présentiel, en majorité en salle informatique.

- Actualisation des connaissances :
- RÉGLEMENTATION et sécurité environnementale
- SANTÉ SÉCURITÉ APPLICATEUR et espace ouvert au public
- RÉDUCTION DE L'USAGE, méthodes alternatives
- Etude de certaines situations spécifiques :
- Raisonner une intervention en fonction d'une activité
- Le renforcement de la réglementation au niveau régional au niveau national
- Analyse de pratiques
- Selon vos besoins, l'accent sera mis sur :
- les nouveaux aspects de la réglementation
- des pratiques (techniques de vente, recherches de produits « phyto-responsables »)
- la mise en avant de méthodes alternatives

Matériels mis à disposition :

- Ordinateur individuel, imprimante et connexion wifi
- Applications informatiques diverses & Accès plate forme de documents de ressources et d'outils
- Livres
- Listings des Sites de référence et des ressources par voie numérique



Modalités d'évaluation :

La durée minimale réglementaire de la formation est fixée à 7 heures. La formation intègre la vérification des connaissances pour chacune des étapes du cours.

Un QCM, d'une durée totale d'1h, permet la vérification des connaissances. Le seuil de réussite est de 20 points sur 30.

Les candidats ne validant pas ces vingt réponses suivent une journée de formation complémentaire de consolidation des connaissances d'une durée de 7h.

Le CFPPA vous délivre une attestation de formation ainsi que votre bordereau de score signé et tamponné au format numérique.

Le certificat se récupère en ligne sur le site : <https://www.service-public.fr/> après en avoir fait la demande. Les demandes sont traitées par la DRAF de Corse. La durée de validité du certificat est de 5 ans renouvelable. La demande de renouvellement doit se faire 3 mois avant la date d'expiration.

Contact :

Chargée de développement :

- Tel : 06.74.25.52.58
- Mail : marie-france.raffalli@educagri.fr

Secrétariat CFPPA :

- Tel : 04.95.30.02.31 Taper 1
- Mail : cfppa.borgo@educagri.fr

Plan et moyens d'accès :

L'établissement est desservi

*par le réseau routier cf « Google maps » lycée agricole Borgo

*par le réseau ferroviaire, cf Chemins de Fer Corse (Arrêt Porettonne à 10 min à pied).

Accessibilité :

Référent handicap

Codes :

ROME : D1209
RNCP : 92201

Taux de réussite : 100 %

Taux d'insertion : 100 %

Taux de satisfaction : 95 %

Conditions d'inscription :

Dossier d'inscription complet

Modalités de sélection :

Aucune

Financement de la formation :

Le financement peut être assuré par :

- Vos propres fonds
- Une prise en charge de votre OPCO
- Une prise en charge de votre employeur
- Une prise en charge par Pôle Emploi
- Une prise en charge via votre Compte Personnel de Formation

Perspectives :

Métier : salariés ou entrepreneurs exerçant une activité de distributeur ou vendeur de produits phytopharmaceutiques
Qui recrute ? Jardinerie, coopératives agricoles, magasins de bricolage ayant une activité de jardinerie.

Poursuites de formation : Eventuellement Certibiocide .

Mode de validation :

(diplômant, certifiant, non certifiant) :

Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques : Catégorie « Mise en Vente, Vente des produits Phytopharmaceutiques ».

environnement :

Une équipe pédagogique, véritables professionnels dans leur domaine.

Un site de 27 hectares en adéquation avec les métiers de l'agriculture et de l'aménagement paysager.

Des lieux de formation adaptés aux groupes et situations d'apprentissage (atelier mécanique, laboratoires, salles de cours et salles informatiques, Centre de Documentation et d'Information).

Restauration : une cantine favorisant les circuits courts.

EPLEFPA de Borgo-Marana - C.F.P.P.A de Borgo-Marana, 650 route de porettonne, 20290 BORG0

Tél : 04.95.30.02.31 (1) - Mail : cfppa.borgo@educagri.fr

Site internet : www.epl-borgo.fr

Date de mise à jour : Septembre 2021